Accusé de réception en préfecture 036-200018521-20221107-DEL-2022-04-16-DE Date de télétransmission : 07/11/2022 Date de réception préfecture : 07/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Deux le Quatorze Septembre, à Dix Huit heures 30 minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 6 Septembre 2022

Nombre de Délégués : 28

En exercice: 28 Présents: 22

Dont : titulaires : 22 - suppléants : 0

Est nommé secrétaire de séance : Arnaud DENORMANDIE

PRESENTS: Buxières d'Aillac: Didier GUENIN; Cluis: Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER; Fougerolles: Arnaud DENORMANDIE; Gournay: Bertrand SACHET; Lys Saint Georges: Olivier MICHOT; Maillet: Magalie BOUQUIN; Malicornay: Jean-Paul BALLEREAU; Mers Sur Indre: Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT; Montipouret: Marie-Christine MERCIER, David DORANGEON; Mouhers: 0; Neuvy Saint Sépulchre: Guy GAUTRON, Cécile PLANTUREUX, Jean-Marie BOFFEL, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY; Tranzault: Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

<u>Absents</u>: *Cluis*: 0, *Fougerolles*: Philippe BAILLY; *Gournay*: Philippe BAZIN (excusé), *Mers-Sur-Indre*: Hélène BEHRA; *Montipouret*: Mélina BARABE; *Mouhers*: Barbara NICOLAS (excusée); *Neuvy-Saint-Sépulchre*: Marie-Annick BEAUFRERE (excusée)

Pouvoirs:

Madame Marie-Annick BEAUFRERE a donné pouvoir à Monsieur Guy GAUTRON.

Délibération DEL.2022.04.16Objet: **VIREMENT DE CREDIT**

Le Conseil Communautaire, pour adapter les prévisions budgétaires aux modifications d'imputation comptable imposées par le Trésor Public, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal :

Article 615521 – Entretien de bâtiment - + 13 000 € (peinture du gymnase) Article 637 – FIPHFP - + 2 100 € Article 678 – Charges Exceptionnelles (-) 15 100 €

> POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME, A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 02 novembre 2022

Le secrétaire, Arnaud DENORMANDIE

Le Président, Christian ROBERT.





Publié ou Notifié le : 07-11/2022

Le Président,

